CREDOC BIBLIOTHÈQUE

Consommation

Sou1975 - 3195 à 3197

197⁵ n° 1

RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION 🔳 DUNOD ÉDITEUR

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, est un organisme scientifique fonctionnant sous la tutelle du Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité. Son Conseil d'Administration est présidé par M. Jacques Dumontier, Inspecteur Général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Membre du Conseil Économique et Social. Les travaux du C.R.E.D.O.C. sont orientés par un Conseil Scientifique nommé par le Conseil d'Administration.

ils se classent en deux grands groupes:

- 1° Les études sectorielles : Analyse de la consommation globale par produit ; appareil de distribution ; consommations alimentaires hors du domicile ; tourisme ; culture ; loisirs ; logement ; épargne et patrimoine ; économie médicale ; économie de l'éducation.
- 2° Les études de synthèses et les recherches méthodologiques : Modes de vie des familles nombreuses et politique familiale ; budgets temps ; modes de vie des personnes âgées ; redistribution et consommation élargie ; prospective des modes de vie ; recherches méthodologiques d'analyse statistique.

Les résultats de ces travaux sont en général publiés dans la revue trimestrielle « Consommation ».

Ils peuvent paraître sous forme d'articles dans d'autres revues françaises ou étrangères ou bien faire l'objet de publications séparées, lorsque leur volume dépasse celui d'un article de revue.

Le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation peut, en outre, exécuter des études particulières à la demande d'organismes publics, privés ou internationaux. Ces études ne font qu'exceptionnellement l'objet de publication et seulement avec l'accord de l'organisme qui en a demandé l'exécution.

Président : Jacques DUMONTIER

Inspecteur général de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, Conseiller Honoraire du Conseil Economique et Social

Vice-Présidents : R. MERCIER

Directeur Général de la Société d'Études pour le Développement Économique et Social.

Ph. HUET

Inspecteur Général des Finances, Expert du Conseil de l'O.C.D.E.

Président du Conseil d'Administration du S.E.I.T.A.

Président du Conseil Scientifique : G. ROTTIER

Professeur associé à l'Université de Paris I

Délégué du Président : Geoges DELANGE

Directeur du C.E.P.R.E.M.A.P. Chargé d'Études sur le C.R.E.D.O.C. et de sa Direction par interim.

> Toute reproduction de textes ou graphiques est autorisée sous réserve de l'indication de la source.

Consommation

COMMISSARIAT GÉMÉRAL DU PLAM D'ÉQUIPEMENT ET DE LA PRODUCTIVITÉ Institut national de la statistique et des études économiques

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION 45. Boulevard de la Gare — PARIS 13°

DUNOD

ÉDITEUR

DIFFUSION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS
CENTRALE DES REVUES
DUNOD - GAUTHIER - VILLARS
26, Boulevard de l'Hôpital, 75005 Paris
Tél. 808-72-90 — C.C.P. La Source 33.368.61.
ABONNEMENTS 1975 (et années antérieures):
4 numéros par an

FRANCE: 80 F - AUTRES PAYS: 95 F

Le numéro : 30 F

sommaire

Éditorial	3
ÉTUDES	
DOMINIQUE STRAUSS-KAHN	
Structure et inégalité des patrimoines	5
PIERRE NAVEAU ET PASCAL PETIT L'appréciation monétaire d'un surplus dans la consommation alimentaire de différentes catégories sociales.	33
MICHEL JAMBU	
Quelques critères de comparaison des hiérarchies indicées produites en classification automatique	55
RÉSUMÉS-ABSTRACTS	85

ÉDITORIAL.

Le changement de Directeur peut toujours faire penser à une modification possible de l'orientation d'un Centre de Recherches et d'Études, surtout lorsque ce Directeur est chargé par le Commissaire au Plan d'une mission d'étude sur l'organisme.

Ceci pourrait avoir des conséquences sur la revue qu'édite ce Centre.

En ce qui concerne « Consommation », une nouvelle conception me semble, a priori, exclue. En effet, M. Edmond Lisle avait considérablement amélioré, ces dernières années, sa présentation et avait ouvert ses colonnes à des chercheurs extérieurs au CREDOC mais proches de lui et de ses centres d'intérêt.

C'est ainsi que le premier numéro de la revue dont j'ai à signer l'éditorial comporte, par hasard, trois articles écrits par des chercheurs dont un seul, M. Jambu, a appartenu au CREDOC, alors qu'il est maintenant au CNRS.

C'est l'article le plus théorique qui, d'ailleurs, renvoie au problème d'un choix axiomatique d'un indice de distance pour toute comparaison des hiérarchies en classification automatique.

Plus tourné vers l'explication des faits, l'article de P. Naveau et P. Petit (chercheurs au CEPREMAP.ERA n° 153) comporte un traitement mathématique important pour l'appréciation monétaire d'un surplus dans la consommation alimentaire.

Enfin, le travail de D. Strauss-Kahn (chargé d'études au CREP, à Nanterre) essaie de lier telle ou telle sorte de patrimoine détenu par un ménage à certaines de ses caractéristiques.

Ainsi, « Consommation » apparaît comme une revue ouverte non seulement à d'autres chercheurs que ceux du CREDOC, mais aux différentes approches de la socio-économie moderne. S'il ne tient qu'à moi, ces caractéristiques seront entièrement maintenues.

> G. DELANGE, Délégué du Président Directeur par Intérim

STRUCTURE ET INÉGALITÉ DES PATRIMOINES

par

Dominique STRAUSS-KAHN

L'étude dont les résultats sont présentés ci-dessous a été effectuée au sein de l'équipe CREP-Nanterre, E. R. A. Nº 86 du C. N. R. S. L'INSEE avait eu l'obligeance de nous transmettre une bande détaillée de l'enquête Épargne 1967-1969 (salariés et inactifs), pour nous faciliter la mise au point d'un modèle d'accumulation du patrimoine aui a fait l'objet d'un rapport au CORDES en date de février 1974. Il était alors tentant, en marge de l'élaboration du modèle, de présenter certains aspects de l'inégalité dans la détention de s divers actifs patrimoniaux, sous une forme un peu différente de celles que l'on utilise habituellement. L'analyse factorielle - qui a été employée récemment dans la presse de grande diffusion — ne saurait certes prétendre à l'originalité : elle permet cependant d'opposer ici assez nettement les actifs suivant le service qu'ils rendent et le risque qu'ils comportent. Pour un actif donné, la décomposition — par une méthode simple — de l'inégalité selon l'âge et le revenu en inégalité due au taux de diffusion et celle qui résulte des différences de montants entre les ménages concernés, fait d'autre part apparaître clairement le rôle respectif de chacun des deux facteurs et les compensations qui peuvent s'opérer entre eux.

A. BABEAU

1. INTRODUCTION

1.1. Le texte qui suit constitue une présentation purement descriptive des patrimoines des ménages. On se propose de répondre à la question : « Qui possède quoi ? » Mais pas encore à celle-ci : « Quels sont les facteurs qui sont à l'origine des différences qualitatives et quantitatives de patrimoine ? ».

Lorsque l'on mettra en évidence la grande différence de revenu, par exemple entre ceux qui possèdent beaucoup d'un certain actif et ceux qui en possèdent peu, cela ne signifiera pas que l'importance du revenu « explique » la détention de cet actif : on doit se limiter à constater la concomitance entre la perception d'un gros revenu et la possession d'un montant important de cet actif.

L'explication peut être ailleurs; elle est même certainement ailleurs. Elle doit être cherchée dans l'étude de la variation de patrimoine des ménages. Celle-ci fait d'abord intervenir des variables qui sont à l'origine de l'accumulation durant le cycle de vie et au premier rang desquelles on trouvera, bien entendu, le revenu, les plus-values en capital, etc.; mais la variation de patrimoine est aussi fonction de variables intergénérationnelles comme l'héritage et les donations (¹).

L'analyse traditionnelle de l'épargne n'étudiant que les ménages se limitait au comportement intragénérationnel de ceux-ci; et aux motivations classiques précaution, transaction, spéculation, ne répondait que la variable revenu.

Mais le ménage n'est que l'expression momentanée de la famille, et la prise en considération de comportements intergénérationnels fait apparaître de nouvelles variables : transmission héréditaire, taille de la famille, etc.

Une étude de l'accumulation intergénérationnelle des patrimoines a été entreprises (²) et cet article n'a pas pour objet d'en retracer les étapes. Il s'agit plutôt d'une photographie instantanée des patrimoines (capital non humain exclusivement) pouvant éventuellement servir de point de référence à l'analyse de l'accumulation évoquée ci-dessus. Les personnages y sont immobiles, on ne peut donc juger ni de leur direction ni de leur vitesse, encore moins de leurs motivations. On n'expliquera donc rien, tout au plus tentera-t-on de décrire.

⁽¹⁾ Il faut entendre ici par héritage aussi bien la transmission de capital humain que celle de capital non humain.

⁽²⁾ cf. L'accumulation du patrimoine des ménages, par A. Babeau, M. Fanton, A. Masson et D. Strauss-Kahn, Rapport CORDES nº 57/1972, février 1974.

1.2. Les données qui ont été utilisées proviennent de l'enquête réalisée par l'INSEE en 1967 sur une population de ménages dont le chef est salarié ou inactif (¹). L'échantillon ne comprend donc aucun ménage d'indépendant, et les résultats qui vont être présentés ne sauraient leur être étendus. On dispose après apurement du fichier (²) d'un échantillon de 2176 ménages; la faiblesse de celui-ci est quelque peu compensée par les taux de sondage qui ont été utilisés. En effet, dans les différentes classes d'âges et les différentes C. S. P., le taux n'a pas été le même afin de saisir avec une plus grande précision les ménages les plus fortunés. Un redressement a donc été effectué afin d'assurer la représentativité de l'échantillon.

Dans tout ce qui suit, on entendra par patrimoine brut, la somme des douze éléments d'actif suivants : logement, immobilier autre que le logement, assurance-vie, actions, participations, obligations, bons, plans d'épargne-logement, livrets d'épargne, comptes de chèques postaux, comptes de chèques bancaires et biens durables (3).

Pour évaluer le patrimoine net, il faut avoir une estimation des dettes du ménage. On n'a pas retenu ici la procédure consistant à évaluer les dettes par le produit du nombre d'échéances restant à payer par le montant d'une échéance. Celle-ci conduit, en effet, à une forte surestimation de l'endettement à long terme qui est le plus important (endettement relatif à l'immobilier). Ainsi, un ménage ayant emprunté 10 000 F. sur 10 ans à 10 % verrait, après avoir payé sa première échéance annuelle, son patrimoine net s'élever à — 4 650 F., alors qu'il vient d'épargner 1 630 F. pour effectuer son premier remboursement. On a donc préféré, pour chaque ménage, constituer des tableaux d'amortissement classiques et considérer que le ménage possédait, à tout instant, la part de capital qu'il avait déjà remboursée (4).

nº 1, 1975

⁽¹⁾ cf. Ph. L'HARDY. Enquête S. I., Les Collections de l'INSEE, Série M, nº 6.

⁽²⁾ L'enquête porte initialement sur 3 000 ménages mais nous n'avons pu utiliser que 2 176 questionnaires.

⁽³⁾ On n'a retenu dans le poste assurance-vie que les assurances présentant un aspect de capitalisation. Les bons comprennent à la fois les bons du trésor, les bons de caisse des banques, du C N C A, etc. Les livrets d'épargne regroupent les livrets bancaires et les dépôts auprès des caisses d'épargne. Le poste biens durables est composé des seuls biens durables pour lesquels il était possible d'obtenir une estimation monétaire : les automobiles. Les actifs seront parfois regroupés sous les rubriques : logement, immobilier, assurances, valeurs à revenu variable, valeurs à revenu fixe, livrets d'épargne, comptes de chèques, biens durables.

⁽⁴⁾ Cette méthode est cependant loin d'être satisfaisante. En effet, elle revient à considérer implicitement que l'éventuelle plus-value qu'a enregistrée le bien que cet emprunt a permis d'acheter (hausse des prix de l'immobilier, par exemple), revient entièrement à l'organisme prêteur jusqu'à la fin de la période de remboursement où elle passe subitement dans le patrimoine de l'ex-emprunteur. Par ailleurs, quand bien même on ne constaterait aucune plus-value réelle sur l'immobilier (hausse du prix de tous les biens marchands égale à celle de l'immobilier). Les échéances définies nominalement enregistrent une moins-value réelle en raison de l'inflation. L'« effort » de remboursement du ménage est donc bien plus élevé en début qu'en fin de période. Or, il est probable que c'est beaucoup plus cet « effort » qui influe sur le comportement d'épargne du ménage que la mesure juridique de son patrimoine. Pour une définition de l'endettement des ménages tenant compte de cet effort de remboursement, cf. A. Babeau, M. Fanton, A. Masson et D. Strauss-Kahn, Op. cité, t. II, chap. 6, § 6-2, p. 355 à 385.

Dans une première partie, la structure des patrimoines va être analysée et on cherchera à mettre en évidence de façon systématique les correspondances qui apparaissent entre certaines caractéristiques des ménages et le choix de tel ou tel actif.

La seconde partie sera consacrée à la mesure de l'inégalité dans la détention des actifs patrimoniaux. On s'intéressera principalement à l'inégalité mesurée par rapport à une tierce variable. Aussi, par exemple, s'interrogera-t-on sur l'inégalité que présente la détention de tel ou tel actif, entre les riches et les pauvres en ressources, entre les jeunes et les vieux, etc. Les variables (ressources, âge, ...) que l'on privilégiera seront, bien entendu, celles qui seront apparues à la suite des correspondances présentées dans la première partie. Par ailleurs, on s'efforcera de toujours distinguer entre deux analyses : celle qui fait référence à l'importance des montants détenus et celle qui a trait au seul fait de détenir ou non tel ou tel actif.

2. STRUCTURE DES PATRIMOINES

Avant d'entreprendre une analyse plus détaillée, on peut brièvement étudier quelques résultats généraux.

2.1. Le patrimoine des salariés est principalement composé d'immobilier (1)

On constate, à l'aide du tableau 2-A, que, comme on pouvait s'y attendre, près des deux tiers du patrimoine moyen se présentent sous la forme de biens immobiliers.

La seconde place des valeurs de portefeuille est plus inattendue; elle cache, cependant, d'importantes différences selon les classes de patrimoine. Avant d'aller plus loin, on doit s'interroger sur l'évolution, lorsque le patrimoine croît, de la diffusion des actifs et du montant moyen détenu par les ménages concernés.

On remarque tout d'abord, sur la dernière colonne du tableau 2-B, que 15 % des ménages ont un patrimoine nul.

Quatre types d'actifs apparaissent :

La première catégorie regroupe des biens « supérieurs » : le portefeuille et les biens immobiliers dont la part augmente lorsque le patrimoine moyen croît, à la fois en raison de l'augmentation du nombre de concernés et à cause de la croissance du montant moyen détenu par ceux-ci.

⁽¹⁾ Dans les pages qui suivent, un certain nombre de moyennes vont être calculées. Ces calculs sont commodes et facilitent la présentation. Ils ne sont, cependant, pas parfaitement adaptés à l'étude d'une distribution aussi asymétrique que celle des patrimoines. De ce point de vue, l'utilisation de la médiane aurait été plus judicieuse.

TABLEAU 2-A

Structure du patrimoine brut (1) en %

n = 2176

Effectif % (2)	Patrimoine moyen en F	LOG	IMM	VRV	VRF	TLE	TCC	ASS	DUR	DET (3)
28.5	1 100	3	2	0	1	19	14	16	45	14
14.2	25 300	28	11	1	3	28	11	10	8	5
12.6 17.1	53 600 104 100	54 63	9 11	1 2	4	15 9	8 5	5 4	2	6
9.5 100.0	345 200 61 000	37 45	24 17	10 6	13 9	4 8	8 8	3	1 3	3 4
	% (2) 28.5 18.1 14.2 12.6 17.1 9.5	% moyen (2) en F 28.5 1 100 18.1 8 900 14.2 25 300 12.6 53 600 17.1 104 100 9.5 345 200	% moyen en F LOG 28.5 1 100 3 18.1 8 900 12 14.2 25 300 28 12.6 53 600 54 17.1 104 100 63 9.5 345 200 37	% moyen en F LOG IMM 28.5 1 100 3 2 18.1 8 900 12 4 14.2 25 300 28 11 12.6 53 600 54 9 17.1 104 100 63 11 9.5 345 200 37 24	% moyen en F LOG IMM VRV 28.5 1 100 3 2 0 18.1 8 900 12 4 0 14.2 25 300 28 11 1 12.6 53 600 54 9 1 17.1 104 100 63 11 2 9.5 345 200 37 24 10	% moyen en F LOG IMM VRV VRF 28.5 1 100 3 2 0 1 18.1 8 900 12 4 0 2 14.2 25 300 28 11 1 3 12.6 53 600 54 9 1 4 17.1 104 100 63 11 2 4 9.5 345 200 37 24 10 13	% moyen en F LOG IMM VRV VRF TLE 28.5 1 100 3 2 0 1 19 18.1 8 900 12 4 0 2 24 14.2 25 300 28 11 1 3 28 12.6 53 600 54 9 1 4 15 17.1 104 100 63 11 2 4 9 9.5 345 200 37 24 10 13 4	% moyen en F LOG IMM VRV VRF TLE TCC 28.5 1 100 3 2 0 1 19 14 18.1 8 900 12 4 0 2 24 15 14.2 25 300 28 11 1 3 28 11 12.6 53 600 54 9 1 4 15 8 17.1 104 100 63 11 2 4 9 5 9.5 345 200 37 24 10 13 4 8	% moyen en F LOG IMM VRV VRF TLE TCC ASS 28.5 1 100 3 2 0 1 19 14 16 18.1 8 900 12 4 0 2 24 15 13 14.2 25 300 28 11 1 3 28 11 10 12.6 53 600 54 9 1 4 15 8 5 17.1 104 100 63 11 2 4 9 5 4 9.5 345 200 37 24 10 13 4 8 3	% moyen en F LOG IMM VRV VRF TLE TCC ASS DUR 28.5 1 100 3 2 0 1 19 14 16 45 18.1 8 900 12 4 0 2 24 15 13 30 14.2 25 300 28 11 1 3 28 11 10 8 12.6 53 600 54 9 1 4 15 8 5 4 17.1 104 100 63 11 2 4 9 5 4 2 9.5 345 200 37 24 10 13 4 8 3 1

TABLEAU 2-B

Taux de diffusion des actifs en %

n = 2176

Classes de Patrimoine en milliers F	Effectif	LOG	IMM	VRV	VRF	TLE	TCC	ASS	DUR	DET	Au moins un actif
<5	28.5	1	1	0	1	26	11	8	16	1	48
5 – 15	18.1	13	9	0	3	57	39	26	57	4	100
15 - 40	14.2	32	22	2	11	73	47	29	47	5	100
40 – 70	12.6	67	24	3	11	71	43	26	48	17	100
70 – 150	17.1	85	34	8	18	72	57	30	56	34	100
>150	9.5	81	56	21	37	73	80	24	79	32	100
Ensemble	100.0	38	19	4	10	56	40	22	45	13	85

(1) On adoptera dans tout ce qui suit les conventions suivantes :

LOG: Logement.

IMM: Immobilier autre que le logement.

VRV: Valeurs à revenu variable = ACT: Actions + PAR: Participations. VRF: Valeurs à revenu fixe = OBL: Obligations + BON: Bons.

TLE: Tous livrets d'épargne = LEP: Livrets d'épargne + PEL: plans d'épargne

logement.

TCC: Tous comptes de chèques = CCP: Comptes de chèques postaux + CCB: Comptes de chèques bancaires.

ASS: Assurance-vie.

DUR: Biens durables.

DET: Dettes.

(2) Si n (en l'occurrence n = 2176) est égal au nombre réel d'observations, les effectifs donnés en pourcentage se réfèrent toujours à l'échantillon redressé.

(3) Les dettes sont exprimées en pourcentage du patrimoine brut.

TABLEAU 2-C

Montant moyen détenu par les ménages concernés (1)
en 100 F

n = 2176

Classes de Patrimoine en milliers de F	Effectif	LOG	IMM	VRV	VRF	TLE	TCC	ASS	DUR	DET
< 5	28.5	33	22	1	11	8	14	22	31	118
5 – 15	18.1	82	40	'	59	37	34	45	47	97
15 – 40	14.2	221	127	127	69.	97	59	87	43	71
40 - 70	12.6	432	201	179	195	113	100	103	45	176
70 – 150	17.1	894	337	260	231	130	91	139	37	176
>150	9.5	1577	1479	2137	933	189	345	431	44	264
Ensemble	100.0	746	564	945	567	90	126	115	42	177

TABLEAU 2-D

Résumé de l'évolution des actifs lorsque le patrimoine augmente

n = 2176

Actifs	Diffusion	Montant moyen des concernés	Part dans le Patrimoine moyen
VRV & VRF	×	_	-
LOG & IMM	1	-	
TCC	1	-	_
ASS TLE	→	_	
DUR	×	→	_

Les actifs liquides (TCC) se distinguent du portefeuille et de l'immobilier dans la mesure où, malgré l'augmentation des détenteurs, la croissance du montant moyen par porteur n'est pas suffisante pour empêcher la chute de la part relative de cet actif dans le patrimoine moyen. Dans le cas où les dépenses croîtraient proportionnellement au patrimoine,

⁽¹⁾ On appellera « ménage concerné par un actif », tout ménage détenant un stock non nul de cet actif.

on pourrait voir là le signe de certaines économies d'échelle qui permettraient à l'encaisse de transaction-spéculation de croître moins vite que le patrimoine lui-même.

La possession de contrat d'assurances-vie et de livrets d'épargne semble refléter des comportements particuliers : « Si l'on est favorable à l'assurance-vie, on s'assure. » Bien sûr, le capital souscrit sera plus ou moins élevé selon qu'on est plus ou moins riche, mais on n'attendra pas d'être riche pour s'assurer. Aussi, le pourcentage d'assurés varie-t-il peu selon les classes de patrimoine. Ce phénomène se comprend bien en raison du caractère préventif des assurances-vie qui conduit ses partisans à ne pas attendre pour s'assurer.

L'explication est moins nette en ce qui concerne les livrets d'épargne. Peut-être peut-on avancer l'hypothèse suivante : c'est la forme d'épargne qui est la mieux adaptée aux petits patrimoines. Si l'on écarte les biens durables qui représentent avant tout un caractère utilitaire, elle représente pour les trois premières classes le poste le plus important; pour les deux classes suivantes, c'est encore la principale épargne financière. On peut donc penser que les ménages commencent par posséder un livret d'épargne et qu'une fois qu'ils l'ont, ils le conservent même si, par la suite, ils ne l'alimentent que faiblement; ce qui expliquerait la forte diffusion mais la faible croissance des montants.

Enfin, les biens durables (rappelons qu'il s'agit d'automobiles) s'opposent assez nettement aux autres actifs. C'est le seul poste pour lequel le montant détenu par les ménages concernés ne croît pas lorsque le patrimoine augmente. Il semble donc que l'on tende assez rapidement vers une saturation dont la conséquence est la chute extrêmement rapide de la part des biens durables dans le patrimoine total.

Notons que l'évolution du taux de diffusion des dettes ainsi que celle du montant moyen emprunté permettent de vérifier l'adage suivant lequel on ne prête qu'aux riches. La part importante de l'endettement dans les patrimoines les plus faibles montre par ailleurs, ainsi que c'était prévisible, que ce sont surtout les ménages pauvres qui ont besoin d'emprunter.

Il convient maintenant de s'interroger sur les caractéristiques des ménages qui détiennent tel ou tel actif.

2.2. Analyse des correspondances sur les actifs patrimoniaux

La méthode qui a été utilisée ici est l'analyse des correspondances (1). On cherche à déterminer quelles sont les variables ou les combinaisons de variables qui sont à l'origine des principales sources de variations dans le comportement des épargnants. Aucune variable « explicative »

nº 1, 1975

⁽¹⁾ Sur les points de méthode, voir L. LEBART et J. P. FENELON, Statistique et Informatique appliquées, Dunod, 1971, p. 220 et suivantes.

n'est privilégiée a priori, aucun modèle d'accumulation du patrimoine n'est sous-jacent. Le tableau d'entrée est composé de 12 colonnes (les actifs (1)) et de 2 176 lignes (les ménages).

La part de l'inertie totale afférant aux cinq premiers facteurs est : 14,7 %, 12,5 %, 11,4 %, 10,7 %, 10,5 %. Ces chiffres sont relativement faibles; aussi se limitera-t-on à l'interprétation des deux premiers facteurs qui seuls se détachent quelque peu.

2.2.1. Les actifs spéculatifs s'opposent aux actifs sûrs, les actifs « utiles » aux actifs « inutiles ».

Le graphique 2-E donne la position des douze actifs dans le plan des deux premiers facteurs ainsi que celle des dettes.

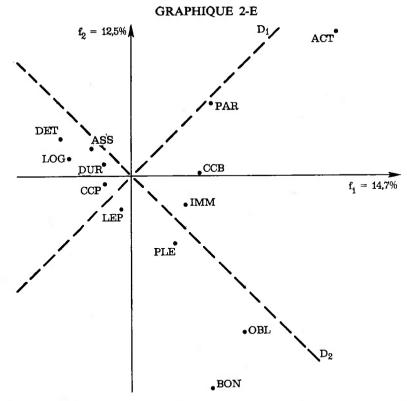
Remarquons tout de suite que les actifs ne se distribuent pas sur les axes F₁ et F₂ mais sur des droites D₁ et D₂ proches des première et seconde bissectrices. C'est que les axes n'ont pas de signification en eux-mêmes. Ils représentent simplement les directions le long desquelles on rencontre en projection les plus grandes variations systématiques. Ici, le premier caractère qui apparaît est l'opposition suivant D₂ entre les actifs qui ont une rentabilité monétaire et les actifs présentant une rémunération en nature. A un bout, on trouvera les actions, les obligations, les bons, les livrets d'épargne, les plans d'épargne, l'immobilier de rapport, à l'autre, le logement, les biens durables, les assurances et les dettes. La droite D₁, quant à elle, oppose les actifs non spéculatifs aux actifs plus spéculatifs; les premiers sont composés du logement, des biens durables, des assurances, des livrets d'épargne, des bons, et les seconds, de l'immobilier de rapport, des participations et des actions. Il est assez frappant de remarquer que les comptes de chèques postaux et les comptes de chèques bancaires qui rendent à peu près le même service s'opposent assez nettement ici. Les CCB apparaissent comme des actifs plus « spéculatifs » que les CCP, ce qui ne reflète pas une différence de fonction mais est peut-être la conséquence d'une importante pesanteur sociologique. Il ne faut pas non plus oublier que les banques rendent d'autres services comme la gestion du portefeuille par exemple.

Comme les actifs présentant un rendement monétaire sont plus volontiers spéculatifs que les autres, il ne faut pas s'étonner de ce que la direction dans laquelle on rencontre les plus grandes variations systématiques soit une combinaison linéaire de ces deux caractères.

Ainsi, les deux principales caractéristiques permettant de définir un actif seront le service rendu et le risque encouru.

12 Consommation

⁽¹⁾ Le poste « dettes » n'a été projeté qu'après coup, ce qui conserve son caractère de tableau de contingence à la matrice d'entrée.



On doit toutefois noter que cette analyse n'est pas sans faiblesse. En effet, les projections sur D_1 et D_2 n'ont pas là même qualité de représentation. Si l'étalement des actifs selon D_2 est assez satisfaisant, l'axe D_1 est principalement déterminé par l'opposition entre les valeurs à revenu variable et les autres actifs. C'est un point dont il faudra se souvenir par la suite.

2.2.2. Qui spécule, qui possède des biens d'usage?

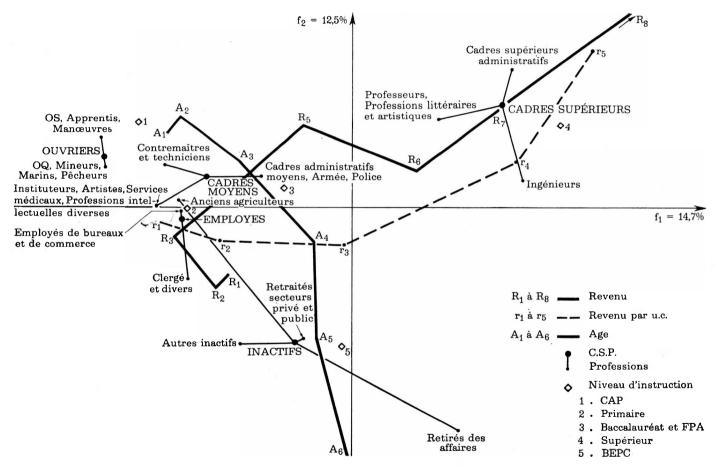
Les 2 176 ménages peuvent être projetés sur le plan formé par les deux premiers facteurs et il est intéressant de faire apparaître les centres de gravité des ensembles de ménages présentant une caractéristique donnée. Ainsi, par exemple, le point figurant les cadres supérieurs sera le barycentre des ménages dont le chef est un cadre supérieur.

Sur le graphique 2-F les classes d'âge s'échelonnent suivant D_2 . Cet axe oppose les C. S. P. actives et les Inactifs. Les classes de revenu — et de façon plus régulière encore, les classes de revenu par unité de consommation (1) — se répartissent selon D_1 . Si les différences dans le service rendu

⁽¹⁾ L'échelle d'unité de consommation est la suivante (cf. N. Tabard, Consommation et statut social, Consommation n° 2, 1972, p. 54).

⁰⁻² ans : 0,20 7-10 ans : 0,50 14-16 ans : 0,80 Plus de 3-6 ans : 0,35 11-13 ans : 0,65 17-19 ans : 0,90 19 ans : 1,0

Consommation



par les biens recoupent la distinction ménages actifs-ménages inactifs, la notion de risque, le caractère spéculatif ou non d'un bien sont à l'origine d'une opposition nette entre les cadres supérieurs et les « autres ».

On doit remarquer que les différentes C. S. P. sont plus ou moins homogènes. S'il y a peu de différences de comportement entre les sous-groupes d'ouvriers, l'hétérogénéité est déjà plus importante pour les autres catégories de ménages actifs — à tel point que la distinction entre certains employés et certains cadres moyens n'est pas nette — .Cette hétérogénéité devient très forte pour les inactifs qui regroupent d'anciens agriculteurs, d'anciens salariés et d'anciens indépendants. Ceci donne à penser que les résultats moyens traditionnellement attribués aux inactifs recouvrent une dispersion importante. Au moins, faudrait-il distinguer entre les anciens salariés et les anciens indépendants.

Toutefois, si les variables « ressources » et « âge » semblent bien caractériser les deux axes D_1 et D_2 , il n'est pas inintéressant de les étudier, non plus sur la population totale, mais au sein de chaque C. S. P.

Le graphique 2-G montre que lorsque l'on partage chaque C. S. P. en deux classes d'âge, l'effet de l'âge demeure. L'axe D₂ n'oppose donc pas seulement les ménages des C. S. P. actives (plus jeunes) aux ménages inactifs (plus âgés). Au sein de chaque C. S. P., la direction de la seconde bissectrice distingue entre les jeunes et les vieux (1). L'influence de la variable « ressources » est moins systématique. Sur le graphique 2-H, chaque ligne brisée correspond à une C. S. P. et relie entre eux des sous-groupes de cette C. S. P. rangés par ordre de revenu par unité de consommation (u. c.) croissant. Trois sous-ensembles se dégagent. Le premier regroupe les ouvriers et les employés, le second comprend les cadres moyens et les cadres supérieurs et le troisième se réduit aux inactifs.

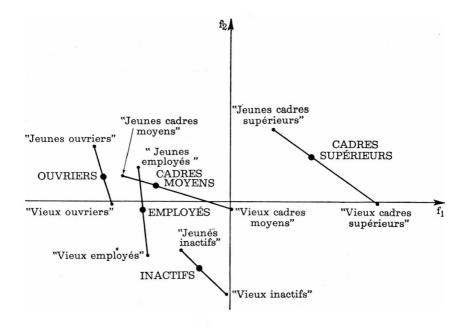
Pour les ouvriers et les employés, les classes de revenu par u. c. se limitent à quatre. Dans ces deux C. S. P., l'effectif de la classe 5 (revenu par u. c. supérieur à 20 000 F.) est trop faible pour être significatif. Ces classes se distribuent selon D₂, ce qui fait apparaître un revenu par u. c. croissant avec l'âge. Pour ces deux C. S. P., les différences de revenu par u. c. n'entraînent donc aucune différence de comportement patrimonial dissociable de celles dues à l'âge.

Il n'en est pas de même pour les cadres moyens et les cadres supérieurs où les différences de revenu par u. c. ne se confondent pas avec des différences d'âge. On peut avancer deux explications. Selon la première, la distribution des ressources présenterait un seuil en deçà duquel les ressources

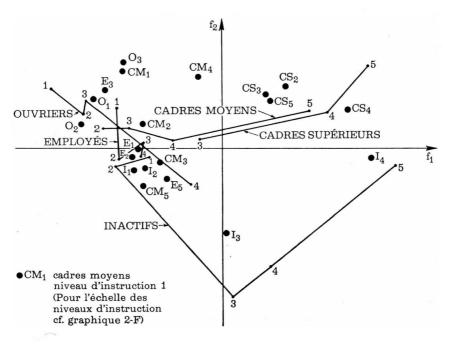
nº 1, 1975

⁽¹⁾ Pour les C. S. P. actives, le partage entre les deux classes d'âge a été effectué en faisant référence à l'âge moyen de la population totale. Les résultats sont très peu différents si l'on se réfère à l'âge moyen de la C. S. P. Pour les inactifs, en revanche, il convient d'utiliser l'âge moyen de ces derniers, la quasi-totalité des inactifs ayant un âge supérieur à l'âge moyen sur la population totale.

GRAPHIQUE 2-G



GRAPHIQUE 2-H



n'influeraient pas directement sur le comportement patrimonial. Au-delà de ce seuil, les ménages commenceraient à s'intéresser aux actifs spéculatifs qui caractérisent D₁. La seconde explication reposerait sur un « effet de C. S. P » indépendant des ressources. Pour des raisons extraéconomiques, certaines C. S. P. possèderaient des actifs spéculatifs, d'autres non.

Il semble qu'aucune de ces deux tentatives d'explication ne doive être rejetée. Les ressources jouent sans doute un rôle puisqu'à revenu égal les ouvriers, les employés et les cadres moyens ont des comportements comparables. Sur les lignes « ouvriers », « employés », et « cadres moyens », les points 2, 3 et 4 sont en effet assez proches. Cependant, on ne doit pas écarter l'interprétation qui fait appel à une certaine spécificité des C. S. P. Si les cadres moyens les plus aisés ont un comportement très semblable à celui des cadres supérieurs, il faut toutefois remarquer un certain décalage entre ces C. S. P. Les cadres moyens du groupe 4 sont proches des cadres supérieurs du groupe 3, les cadres moyens du groupe 5 sont proches des cadres supérieurs du groupe 4. Ainsi, à ressources égales, les comportements sont différents, il faut aux cadres moyens des ressources relativement très élevées pour agir comme des cadres supérieurs.

Il est tentant d'attribuer cette différence à des phénomènes liés à l'éducation. Ce serait parce que les cadres supérieurs auraient bénéficié d'études plus longues que leur comportement à revenu égal serait plus « spéculatif » que celui des cadres moyens. La projection sur le graphique 2-H des souspopulations de chaque C. S. P. correspondant à cinq niveaux de diplômes infirme cette hypothèse. Les cadres supérieurs, quel que soit leur niveau d'instruction, ont un comportement de cadre supérieur. A l'inverse, même les cadres moyens ayant fait des études supérieures (Cm 4) sont rejetés à l'écart des cadres supérieurs.

On voit apparaître un « effet de C. S. P. » conduisant les cadres supérieurs à détenir en priorité des actifs spéculatifs et principalement des valeurs mobilières à revenu variable. L'environnement social semble donc avoir un effet incitatif important. Parmi les cadres supérieurs, ceux dont l'instruction est limitée à l'école primaire ou secondaire se voient conduits par simple imitation « à faire comme les autres ».

Cette rapide analyse des structures patrimoniales met donc en évidence deux groupes sociaux assez distincts au sein des ménages salariés. Le premier, limité aux ouvriers et aux employés (1), n'a pas de lien avec le marché financier et la structure de son patrimoine évoluera lentement avec l'âge. La seconde classe, dont le noyau dur est constitué par les cadres supérieurs

nº 1, 1975

⁽¹⁾ Ce regroupement est bien trop grossier et il faudrait distinguer plus avant selon les professions.

auxquels viennent se joindre quelques cadres moyens, se caractérise nettement par la possession de valeurs mobilières et ce, presque indépendamment de l'âge du chef de ménage (1).

Comme on pouvait s'y attendre, deux catégories d'inactifs apparaissent selon qu'il s'agit d'anciens cadres supérieurs (et probablement d'anciens indépendants) ou de retraités d'autres catégories de salariés.

Ainsi, si l'on peut tenter de définir les différents actifs par le service qu'ils rendent et le risque qu'ils font courir, ces deux aspects recouvrent assez largement deux caractères des ménages, d'abord l'âge ensuite les ressources. Ce sont donc ces deux variables que l'on privilégiera dans l'analyse de l'inégalité qui va être présentée dans la seconde partie.

3. INÉGALITÉ DES PATRIMOINES

Les structures de patrimoine qui viennent d'être étudiées cachent d'importantes inégalités qu'il convient maintenant de mettre en évidence : inégalité entre les patrimoines détenus d'abord, inégalités en fonction de l'âge ou des ressources ensuite.

3.1. Les patrimoines sont très inégalement distribués

On peut tenter de mesurer la concentration d'une distribution à l'aide du coefficient de Gini. Le graphique 3-A fournit les courbes de Lorenz correspondant au patrimoine et au revenu des enquêtés (2).

3.1.1. Les patrimoines sont beaucoup plus concentrés que les revenus (3).

Si l'inégalité est accentuée en matière de revenu, les 10 % supérieurs percevant 30 % des revenus, elle est bien plus marquée encore en matière de patrimoine, où les 10 % les plus riches détiennent 55 % des actifs.

En pointillé ont été tracées les courbes analogues pour la Grande-Bretagne et les États-Unis. Bien que les comparaisons ne puissent être faites qu'avec la plus grande prudence — les enquêtes anglo-saxonnes ayant porté sur l'ensemble de la population et non pas sur les seuls salariés et inactifs — on remarque que dans ces pays aussi les patrimoines sont beaucoup plus concentrés que les revenus.

Dans la mesure où les revenus constituent une source importante de la variation de patrimoine, on peut penser que la tendance à la moindre concentration des premiers tend à réduire à terme l'inégalité des seconds.

18 Consommation

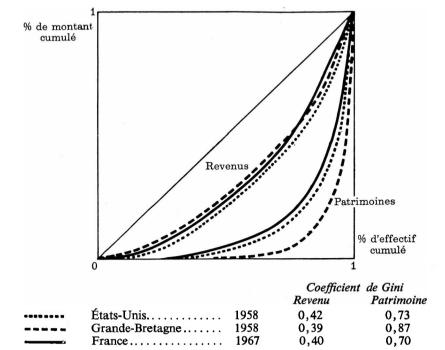
⁽¹⁾ Ceci doit cependant être nuancé dans la mesure où un certain nombre de cadres supérieurs parmi les plus âgés sont d'anciens cadres moyens.

⁽²⁾ Ces concentrations sont très probablement sous-estimées. En effet, les erreurs de mesures (sous-estimation des déclarations) sont toujours plus nombreuses dans la queue de distribution correspondant aux valeurs les plus élevées.

⁽³⁾ Les revenus comprennent les revenus du travail, les revenus du capital et les revenus de transfert.

GRAPHIQUE 3-A

Concentration des patrimoines et des revenus



Source; Pour les U. S. A. et la Grande-Bretagne: LYDALL et LANSING, A Comparison of the Distribution of Personnal Income and Wealth in the US and GB, AER 1959, p. 43.

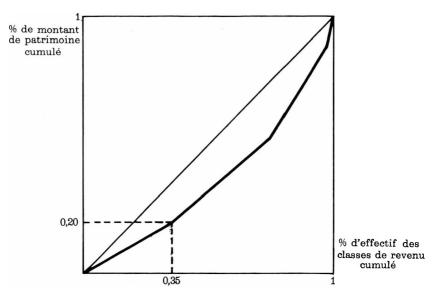
La vérification empirique de cette hypothèse pourrait être obtenue à partir d'enquêtes périodiques permettant de suivre l'évolution des fortunes de cohortes de ménages. Ces enquêtes permettraient, par ailleurs, d'évaluer l'incidence sur les patrimoines des diverses politiques de redistribution. Cependant, si les plus riches en patrimoine sont aussi les plus riches en revenu, la moindre concentration des revenus fera seulement diminuer l'inégalité relative des patrimoines alors que l'écart absolu (mesuré par exemple par la différence entre le patrimoine des plus riches et celui des plus pauvres) continuera d'augmenter. Il est donc nécessaire d'étudier maintenant la liaison revenu-patrimoine.

3.1.2 Patrimoine et revenu

Le graphique 3-B représente la concentration des patrimoines en fonction des revenus. Celle-ci est obtenue en portant en abscisse les pourcentages cumulés d'effectifs des différentes classes de revenu et en ordonnée les pourcentages cumulés du patrimoine total qui est détenu par ces différentes classes ainsi qu'on le fait pour une courbe de concentration classique.

Ainsi par exemple, la première classe de revenu considérée comprend les ménages les moins riches en revenu; ils représentent 35% de l'ensemble et possèdent environ 20% du patrimoine total (1).

GRAPHIQUE 3-B
Concentration des patrimoines selon les revenus



Si la distribution des patrimoines était indépendante de celle des revenus, les 35 % de la population les moins riches en revenu devraient posséder 35 % du patrimoine total et la courbe de la figure 3-B serait confondue avec la diagonale, ce qui est loin d'être le cas. Cependant, si les revenus étaient proportionnels au patrimoine, les 35 % des ménages les moins riches en revenu seraient aussi les moins riches en patrimoine et la répartition des ménages sur l'axe des abscisses serait la même que celle qui a été utilisée pour le graphique 3-A. La concentration des patrimoines selon les revenus devrait alors être identique à la concentration absolue des patrimoines. La comparaison des graphiques 3-A et 3-B montre qu'il n'en est rien.

On est alors conduit à tester une hypothèse de liaison non proportionnelle entre revenu et patrimoine. La relation ci-dessous a été établie sur l'ensemble de l'échantillon (n=2176), les variables R et P représentent le revenu et le patrimoine mesurés en francs.

$$R = 0.0446 P + 13118$$
 $r^2 = 0.18$ $F = 477.7$ (0.0009) (135)

⁽¹⁾ On ne doit utiliser ces deux nombres qu'avec prudence en raison de leur grande sensibilité aux erreurs de mesure.

Entre parenthèses, on trouvera les estimations des écarts-types de \hat{a} et \hat{h} .

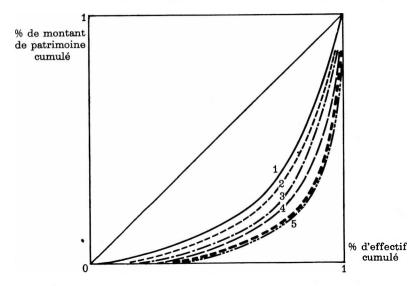
Les deux coefficients de régression sont significativement différents de zéro, ce qui conduit à rejeter à la fois l'hypothèse d'indépendance et celle de proportionnalité. La valeur du r^2 est assez faible; elle est cependant rarement élevée lors d'une analyse en coupe instantanée. La valeur calculée du F de Fisher excède largement les seuils à 5 % et 1 %, (3,84 et 6,64).

3.1.3. Patrimoine et C.S.P.

Comme on pouvait s'y attendre, la concentration des patrimoines au sein des C. S. P. est moins accentuée que la concentration totale, ainsi que le montre le graphique 3-C.

GRAPHIQUE 3-C

Concentration des patrimoines au sein des C. S.P.



Courbes	C.S.P.	Patrimoine moyen	Coefficient de Gini	Rapport Patrimoine moyen Revenu moyen
1 2 3 4 5	Cadres supérieurs Cadres moyens Employés Ouvriers Inactifs Ensemble	220 000 69 500 46 800 33 200 63 300 61 000	0,55 0,60 0,63 0,67 0,74 0,72	5,3 2,8 3,0 2,4 7,7 3,9

La croissance du coefficient de Gini des cadres supérieurs aux ouvriers s'explique en partie par le nombre de patrimoines nuls qui va croissant au fur et à mesure que l'on passe des C. S. P. les plus riches à des C. S. P. plus modestes. La conclusion un peu paradoxale que l'on peut tirer de ces chiffres est qu'il y a plus d'inégalité au sein des ouvriers entre ceux qui possèdent quelque chose et ceux qui ne possèdent rien, que parmi les cadres supérieurs où tout le monde détient un patrimoine même s'il est nettement plus important pour certains que pour d'autres. Cette inégalité intragroupe ne doit cependant pas masquer l'inégalité inter-groupe qui, bien entendu, est encore plus marquée.

Seuls, les patrimoines des inactifs présentent une inégalité comparable voire supérieure à celle de l'ensemble de la population étudiée. Ceci provient en partie de la grande hétérogénéité de cette C. S. P. qui a déjà été soulignée. Toutefois, si au sein des inactifs on calcule le rapport entre le patrimoine des anciens salariés et celui des anciens indépendants, la valeur obtenue : 0,85 dénote entre ces deux sous-populations un écart plus faible qu'on aurait pu le croire. Cette affirmation doit cependant être nuancée. On peut penser, en effet, que les indépendants les plus riches (professions libérales, industriels, ...) restent en activité jusqu'à des âges très avancés et sont rarement rangés dans la catégorie des inactifs.

Le rapport entre le revenu moyen et le patrimoine moyen de ces cinq sous-populations vient confirmer que les plus riches en revenu sont aussi les plus riches en patrimoine (le cas des inactifs étant particulier). Si le patrimoine moyen d'un ouvrier représente 2,5 années de revenu, il correspond à 3 ans pour un employé ou un cadre moyen et à plus de 5 pour un cadre supérieur. Il est probable que ce coefficient serait encore plus élevé pour les indépendants.

3.1.4. Patrimoine et âge

La distribution des patrimoines selon l'âge (graphique 3-D) fait apparaître deux sommets; le premier vers 40 ans, le second vers 65 ans (¹). Cette distribution ne signifie cependant pas que le patrimoine des ménages au cours de leur vie décroît après 40 ans, puis augmente jusqu'à 65 ans pour diminuer à nouveau après cet âge. Il s'agit ici d'une coupe instantanée qui indique simplement qu'en 1967 la classe d'âge la plus riche est celle des ménages qui ont 65 ans et que le patrimoine moyen des ménages de 50 ans est inférieur à celui des ménages qui ont 40 ans. On ne doit en aucun cas en déduire qu'au cours du cycle de vie le patrimoine croît, puis décroît. Tout au contraire, comme le montre l'étude sur l'accumulation des patrimoines qui a déjà été citée, il semble que les patrimoines moyens augmentent continûment en valeur nominale au fur et à mesure que les

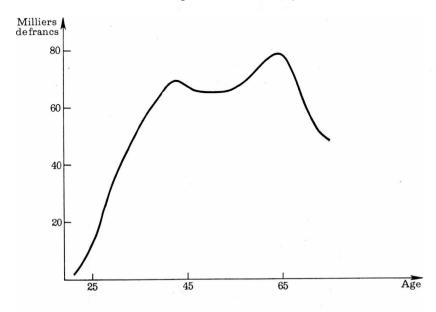
22 Consommation

⁽¹⁾ Cette forme caractéristique semble devoir persister au sein de chacune des C. S. P., sauf pour ce qui est des cadres supérieurs où elle serait toujours croissante. Les effectifs à chaque âge pour chaque C. S. P. sont malheureusement trop faibles pour entreprendre une étude plus précise.

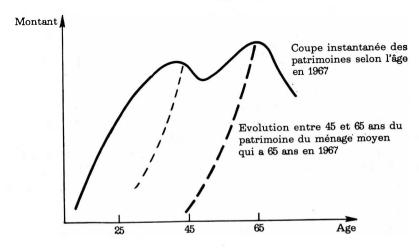
ménages vieillissent, notamment en raison de la hausse des prix des actifs. Ainsi, comme le décrit le graphique 3-E ci-dessous, les ménages moyens représentatifs de différentes classes d'âge verraient leur patrimoine croître d'année en année et la courbe du graphique 3-D indique seulement la position de ces ménages à un instant donné, en l'occurrence l'année 1967.

GRAPHIQUE 3-D

Distribution des patrimoines selon l'âge en 1967



GRAPHIQUE 3-E

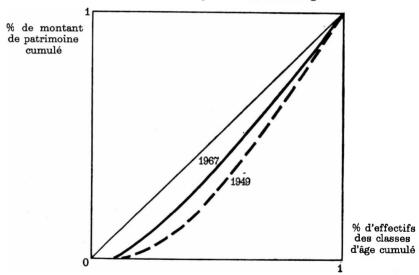


23

Pour ce qui est des explications que l'on peut proposer au retard que présentent les classes d'âge proches de 50 ans en 1967, on renvoie à l'étude sur l'accumulation des patrimoines (¹). Disons simplement qu'il faut vraisemblablement voir là, à la fois la conséquence du développement du crédit pendant les années 50 et surtout 60 et l'effet de l'importance croissante prise par les donations entre vifs depuis une génération.

A partir de 35 ans, le patrimoine moyen des différentes classes d'âge est peu différent. Aussi doit-on s'attendre à ce que la concentration selon l'âge — celle qui oppose entre elles les classes d'âge, comme la concentration du graphique 3-B opposait entre elles les classes de revenu — soit faible; c'est, en effet, ce que montre le graphique 3-F. On remarque que la concentration calculée pour 1949 — à partir des résultats du rapport précité — est plus accentuée. C'est que le crédit qui a permis aux ménages jeunes de devenir plus rapidement propriétaires, a eu pour conséquence d'entraîner une certaine déconcentration selon l'âge au cours de la période.

GRAPHIQUE 3-F
Concentration des patrimoines selon l'âge



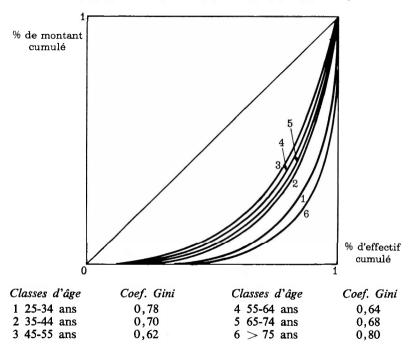
Les classes d'âge les plus riches ont près de 65 ans et il serait satisfaisant que les individus les plus riches soient aussi les plus âgés. Leur plus grande fortune proviendrait d'une accumulation plus longue et le problème de l'inégalité se poserait avec moins d'acuité. Chacun serait assuré, l'âge aidant, de se retrouver à la tête d'un coquet patrimoine. S'il en était ainsi, l'inégalité selon l'âge (graphique 3-F) serait proche de l'inégalité absolue

⁽¹⁾ A. Babeau, M. Fanton, A. Masson et D. Strauss-Kahn. op. cité.

(graphique 3-A). En fait, il n'en est rien et la concentration au sein des classes d'âge (graphique 3-G) est presque aussi forte que la concentration calculée sur la population totale. Il y a à peu près autant d'inégalités au sein d'une classe d'âge que dans toute la population. On est alors tenté de dire que l'âge ne joue qu'un rôle secondaire dans la concentration des patrimoines, celle-ci devant alors être attribuée à d'autres facteurs comme l'inégalité des revenus, des héritages, etc.

GRAPHIQUE 3-G

Concentration des patrimoines au sein des classes d'âge



Il semble en effet cohérent de considérer que l'inégalité rencontrée dans la première classe d'âge provient de l'inégalité devant la transmission héréditaire dans la mesure où le patrimoine accumulé est alors assez faible. On remarque d'ailleurs que l'inégalité au sein de la classe d'âge des ménages qui ont entre 25 et 34 ans, correspond à l'inégalité constatée dans les classes d'âge qui sont pour beaucoup à l'origine des héritages (les plus de 70 ans).

S'il existe des individus à la fois jeunes et riches, c'est que leur fortune ne provient pas d'une accumulation personnelle, mais au contraire d'une accumulation familiale dont ils bénéficient au travers des héritages, donations et legs de toutes sortes. Ainsi, à chaque génération, certains individus partent-ils de zéro quand d'autres commencent à peine de vivre qu'ils sont déjà riches.

nº 1, 1975

3.2. Les inégalités selon l'âge et le revenu

L'analyse qui vient d'être présentée concerne l'ensemble du patrimoine. On va maintenant étudier l'inégalité dans la détention de tel ou tel actif due aux deux variables (âge et revenu) que l'analyse des correspondances a mises en évidence (cf. § 2.2).

Si l'on sépare la population en deux classes (1) selon que l'âge du chef de ménage est inférieur (classe 1) ou supérieur (classe 2) à la moyenne, et si l'on calcule le rapport du patrimoine moyen de la classe 2 sur le patrimoine moyen de la classe 1, on trouve une valeur proche de 1,13. C'est une autre manière de représenter la faible inégalité selon l'âge qui a déjà été soulignée au paragraphe 3.1.4. Toutefois, ce rapport peut varier très sensiblement si au lieu de s'intéresser à l'ensemble du patrimoine, on l'établit pour chaque actif tour à tour.

Si M_2 (respectivement M_1) est le montant de l'actif considéré détenu par les ménages plus âgés (moins âgés) que la moyenne et si ces ménages sont au nombre de N_2 (N_1), le coefficient devient $\frac{M_2/N_2}{M_1/N_1}$. Si n_2 (n_1) est le nombre de ménages concernés de la classe 2 (classe 1), on peut écrire (²)

$$\frac{M_2/N_2}{M_1/N_1} = \frac{M_2/n_2}{M_1/n_1} \cdot \frac{n_2/N_2}{n_1/N_1}$$

où $\frac{M_2/n_2}{M_1/n_1}$ retrace l'inégalité parmi les ménages concernés et où $\frac{n_2/N_2}{n_1/N_1}$ correspond à l'inégalité des taux de diffusion. On peut alors distinguer entre l'inégalité qui provient de *l'inégalité chez les ménages concernés* et celle qui est due à *l'inégalité de la diffusion*. Le tableau 3-H fournit les valeurs obtenues en utilisant l'âge puis le revenu comme variable discriminante.

Ainsi, par exemple, pour les actions (ACT) peut-on lire: 1,12 = 1,02.1,10. L'inégalité selon l'âge, mesurée par le coefficient 1,12 est faible et elle est presque entièrement due à une diffusion plus forte parmi les ménages âgés que parmi les ménages jeunes (1,10).

L'inégalité selon l'âge au sein des ménages concernés est, en effet, pratiquement inexistante (1,02). En revanche, pour ces mêmes actions, l'inégalité selon le revenu est extrêmement marquée (11,3), ce qui confirme — en les quantifiant — les résultats obtenus au paragraphe 2.2. Si le

26

⁽¹⁾ Cette dichotomie masque la symétrie qui a été mise en évidence au paragraphe 3.1.4 (concentration élevée au sein des classes les plus âgées et les plus jeunes, et concentration moyenne entre les deux). Un partage en trois classes alourdit cependant considérablement la présentation sans modifier les résultats d'ensemble.

⁽²⁾ Cf. Eltetö et Frygies, New income inequality measures as efficient tools for causal analysis and planning. Econometrica no 2, avril 1968, pages 383-396.

coefficient le plus fort est celui de l'inégalité dans la diffusion (4,05), le revenu joue aussi un rôle important dans l'inégalité des montants détenus par les porteurs d'actions (2,80).

TABLEAU 3-H

Actifs	Age	Revenu
OBL	4,85 = 1,70 × 2,85	1,37 = 0,77 x 1,78
BON	$3,41 = 1,75 \times 1,95$	$1,36 = 0.85 \times 1.60$
IMM	$1,51 = 1,16 \times 1,30$	$2,44 = 1,92 \times 1,27$
TLE	$1,45 = 1,70 \times 0.85$	$1,56 = 1,24 \times 1,26$
ACT	$1,12 = 1,02 \times 1,10$	$11,30 = 2,80 \times 4,05$
LOG	$1,05 = 0,90 \times 1,17$	$1,84 = 1,60 \times 1,15$
ССВ	$0.87 = 1.45 \times 0.60$	$7,41 = 2,47 \times 3,00$
CCP	$0.71 = 1.52 \times 0.47$	$3,46 = 1,40 \times 2,47$
PAR	$0.69 = 0.65 \times 1.07$	$13,60 = 2,20 \times 6,20$
DUR	$0.33 = 0.95 \times 0.35$	$3,13 = 1,15 \times 2,72$
DET	$0.15 = 0.82 \times 0.18$	$5,97 = 1,35 \times 4,42$
ASS	$0,14 = 0,50 \times 0,27$	5,28 = 2,07 × 2,55

La variable « âge » fait apparaître deux grandes catégories d'actifs. La première regroupe les obligations, les bons, l'immobilier de rapport, les livrets d'épargne et les actions; pour ces actifs, on note une inégalité en faveur des ménages les plus âgés. C'est là un résultat que l'analyse des correspondances permettait de prévoir. Ce qui est intéressant c'est que pour tous ces actifs — sauf pour les livrets d'épargne — les deux facteurs : inégalité parmi les concernés et inégalité du taux de diffusion, concourent à l'inégalité totale. Et dans chaque cas, cette dernière provient plus de l'inégalité due à la diffusion que d'un écart dans les montants détenus. Le cas des livrets d'épargne est particulier puisque, si l'inégalité entre les montants détenus est forte et en faveur des ménages âgés, celle-ci est réduite par l'inégalité liée aux taux de diffusion. Il apparaît ainsi que les ménages âgés détiennent de plus gros montants, mais les ménages jeunes sont plus souvent titulaires d'un livret d'épargne.

Dans le deuxième groupe, on trouve les comptes de chèques bancaires et postaux, les participations, les biens durables, l'endettement, les assurances. Les comptes de chèques se distinguent des autres actifs dans la mesure où l'inégalité en faveur des jeunes qui est mise en évidence, est le résultat de deux phénomènes agissant en sens contraire. Comme c'était le cas pour les livrets d'épargne, les ménages âgés détiennent de plus gros montants, mais la diffusion est plus importante chez les jeunes. A la différence toutefois des livrets d'épargne, cette plus grande diffusion chez les

ménages jeunes compense largement l'inégalité des montants. Comme on l'a déjà noté, il semble que l'âge n'opère pas une distinction notable entre les comptes de chèques bancaires et les comptes de chèques postaux. A part les participations — qui sont de toute façon des actifs peu importants — les autres actifs de ce groupe manifestent en faveur des ménages jeunes à la fois une inégalité dans les montants détenus et une inégalité dans la diffusion. Ainsi, par exemple, peut-on dire que les biens durables (¹) sont plus répandus chez les ménages jeunes et que — dans une faible mesure — les biens durables possédés par les ménages jeunes ont une valeur supérieure à ceux que détiennent les ménages âgés.

Le cas du logement est particulier et on peut difficilement le ranger dans une des deux catégories ci-dessus. L'inégalité selon l'âge est presque inexistante et ceci provient de deux actions en sens contraire. Comme on le sait (²), le taux de diffusion augmente avec l'âge. Cependant la valeur supérieure des logements possédés par les ménages jeunes vient presque exactement compenser l'inégalité due aux taux de diffusion (³).

On peut, pour résumer ces quelques remarques, construire un graphique en portant en abscisse et en ordonnée les deux composantes de l'inégalité (graphique 3-I). La droite DD fait le partage entre les actifs plus largement diffusés chez les ménages âgés (à droite) et les actifs que l'on rencontre plus fréquemment chez les ménages jeunes (à gauche). La droite CC apporte une information supplémentaire. Parmi les ménages détenteurs d'un actif, les ménages âgés disposent d'un montant moyen supérieur à celui des ménages jeunes si cet actif est au-dessus de la droite et vice-versa. Les branches d'hyperbole indiquent les seuils à partir desquels le coefficient d'inégalité totale est supérieur à 1, 2, etc.

La variable « revenu » fait apparaître des inégalités plus fortes. Il faut constater tout d'abord que les ménages disposant de revenus inférieurs à la moyenne, possèdent pour tous les actifs un stock inférieur à celui que détiennent les ménages percevant des revenus supérieurs à la moyenne (sur le graphique 3-J, tous les actifs sont au-dessus de la courbe AA). Il n'y a donc pas d'actif que dénigreraient systématiquement les ménages riches en revenu et qu'affectionneraient les ménages bénéficiant des plus faibles ressources.

Pour tous les actifs, sauf deux, l'inégalité due aux taux de diffusion et l'inégalité dans les montants détenus concourent à l'inégalité totale. Pour les bons et les obligations, en revanche, le premier coefficient est inférieur à 1. Ces actifs sont plus diffusés chez les ménages ayant de hauts revenus

28 Consommation

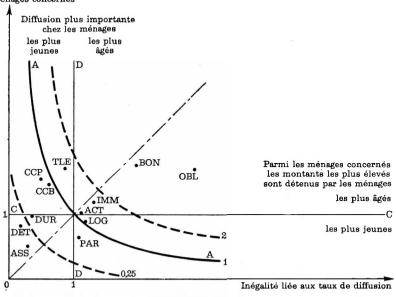
⁽¹⁾ Automobiles seulement.

⁽²⁾ Voir à ce sujet : P. Durif, Propriétaires et locataires en 1967, Économie et statistique, n° 3.

⁽³⁾ Ceci doit être rapproché de ce qui a été dit à propos du graphique 3-D, la première bosse que présente la coupe instantanée des patrimoines selon l'âge étant liée aux facilités de crédit dont ont bénéficié les jeunes ménages.

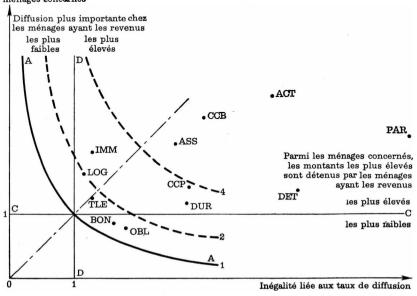
GRAPHIQUE 3-I Inégalité selon l'âge

Inégalité liée aux montants détenus par les ménages concernés



GRAPHIQUE 3-J Inégalité selon le revenu

Înégalité liée aux montants détenus par les ménages concernés



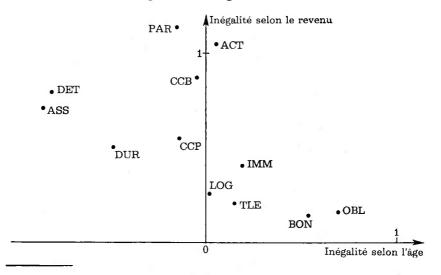
que chez les autres, mais les ménages les moins riches (en revenu) en détiennent des montants supérieurs.

Sauf dans le cas de biens immobiliers (logement et immobilier de rapport), l'inégalité due aux taux de diffusion est supérieure à celle qui est liée aux montants détenus. Tous se passe comme si une sorte de droit d'entrée exprimé en termes de revenu — ou d'une variable qui peut lui être liée comme par exemple l'éducation — était requis pour commencer à posséder un montant quelconque, si faible soit-il, d'un de ces actifs.

Pour résumer l'influence de l'âge et du revenu, portons sur un graphique, en abscisse, le coefficient d'inégalité totale selon l'âge, et en ordonnée, le coefficient d'inégalité totale selon le revenu, tels qu'ils sont donnés par le tableau 3-H (¹). Plus un point est éloigné de l'origine, plus sa distribution est inégalitaire en fonction de l'âge et/ou du revenu. Notons que si certains actifs sont plutôt des actifs « jeunes » (assurances, dettes, biens durables), ils n'en sont pas moins des actifs « riches » dont l'inégalité en fonction du revenu est plus forte que celle du logement, des livrets d'épargne, mais aussi de l'immobilier de rapport ou des valeurs à revenu fixe.

On remarque alors que la disposition des actifs sur le graphique 3-K est très proche de celle du graphique 2-E fournie par l'analyse des correspondances. En effet, si l'on tourne le graphique 3-K de 45° vers la droite, ses deux axes viennent coïncider avec les première et seconde bissectrices du graphique 2-E et la diposition des actifs présente de nombreux points communs.

GRAPHIQUE 3-K Inégalité selon l'âge et le revenu



⁽¹⁾ En fait, on a porté le logarithme de ces coefficients de façon à rétablir une symétrie entre les coefficients supérieurs et inférieurs à 1.

La mesure des distances utilisée ici n'a pas de lien direct avec l'analyse des correspondances. Le fait que l'on puisse, en utilisant simplement une mesure de l'inégalité selon l'âge et selon le revenu, approcher la projection du graphique 2-E vient valider l'interprétation, en termes de différence d'âge et de ressources, qui en a primitivement été donnée.

* *

Bien que les salariés et les inactifs représentent 80 % de la population, il y a une certaine ironie à étudier le patrimoine des ménages qui n'ont pas de patrimoine ou qui ont seulement des patrimoines modestes. Les grandes fortunes sont aux mains des indépendants et les résultats proposés ci-dessus ne peuvent leur être étendus sans précaution.

On retiendra cependant que, même au sein de la sous-population des salariés et des inactifs, l'inégalité des patrimoines est très forte. Si l'âge et le revenu sont assez étroitement liés aux types d'actifs que l'on possède, ni les différences d'âge ni les différences de revenu ne suffisent à expliquer cette importante concentration des fortunes. On est alors conduit à chercher l'origine de l'inégalité dans d'autres facteurs au premier rang desquels se trouve, bien entendu, l'inégalité devant la transmission héréditaire.